



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE de SEINE-et-MARNE

direction
départementale
de l'Équipement et
de l'Agriculture
de Seine-et-Marne

**Arrêté 2009 – DRCL – BCCL - N°87
approuvant la carte communale
de PASSY-SUR-SEINE**

Service urbanisme
et développement
des territoires

**Le Préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Pôle planification

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants ;

Vu le Schéma Directeur de Bassée-Montois approuvé le 13 février 1998 ;

Vu la lettre du maire de Passy-sur-Seine en date du 19 mars 2007 décidant d'élaborer une carte communale ;

Vu l'arrêté du maire de Passy-sur-Seine en date du 16 juillet 2008 prescrivant l'enquête publique ;

Vu la délibération du conseil municipal de Passy-sur-Seine en date du 28 février 2009 approuvant la carte communale ;

Sur proposition du Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est approuvée la carte communale jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au maire de Passy-sur-Seine ; ampliation en sera adressée au Sous-Préfet de Provins et au Directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Il fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 124.8 du code de l'urbanisme.

288, rue G.
Clemenceau
BP 596
77005 Melun Cédex
téléphone :
01 60 56 71 71
télécopie :
01 60 56 71 00

Fait à Melun, le **13 MAI 2009**
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la préfecture,
Signé : Colette DESPREZ

Pour ampliation,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au chef de bureau,



Laurent GUERINEAU